



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

www.smnd.fr



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2022

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827
DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.

 GLOSSAIRE	4
 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
■ Historique.....	5
■ Faits marquants de l'année	6
■ Territoire.....	7
Périmètre et structures membres.....	7
Population.....	8
■ Effectifs et parc roulant	9
Chiffres clés.....	9
Organigramme des services	9
■ Représentation politique.....	10
Le Comité Syndical	10
Le Bureau Syndical	10
 INDICATEURS TECHNIQUES	11
■ La collecte des DMA	11
Les ordures ménagères résiduelles.....	11
La collecte sélective multimatériaux.....	14
Les déchèteries	17
Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter	21
■ Actions de prévention et de sensibilisation	22
Sensibilisation des publics scolaires.....	22
Compostage individuel	23
Compostage collectif	23
■ Le traitement des DMA	24
Les modes et localisation des unités de traitement.....	24
La nature des principaux traitements et valorisations.....	26
 INDICATEURS FINANCIERS.....	27
■ Les modalités d'exploitation du service.....	26
■ Les dépenses et leurs financements	27
Recettes de fonctionnement.....	27
Dépenses de fonctionnement.....	27
Dépenses d'investissement.....	27
■ Évolution et comparaison des coûts.....	28
■ Matrice des coûts.....	31



Collectes sélectives (CS)

Collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, emballages en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (verre - silo vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac et silo jaune).

Compostage

Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

Coût aidé

Correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets issus des ménages ainsi que de certaines activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E)

Déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

Éco-Organisme

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Éco-DDS

Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Fréquence de collecte

Nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indiquerait ainsi un ramassage quotidien.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Espace disposant d'un ou plusieurs silos de tri.

Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe)

Espace disposant d'un ou plusieurs silos enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.

HISTORIQUE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière fondé en 1949. C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Son activité a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante :

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :

-  Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et traitement de tous les déchets,
-  Collecte et traitement des déchets ménagers,
-  Collecte et traitement des gros objets ou monstres,
-  Collecte et traitement des déchets des déchèteries,
-  Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le souci du fonctionnement du service public défini par la loi de 1975, et dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.



Premier camion de collecte dans les années 70

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

-  Ordures ménagères,
-  Déchèteries,
-  Collecte sélective multi-matériaux,
-  Dès 2003, le syndicat met également en œuvre un plan sur le compostage individuel dans le cadre du développement d'un futur plan de prévention pour la réduction des déchets.



Siège du SMND à Heyrieux

40 communes,
178 442
habitants



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Au 1^{er} janvier 2022, le SYCLUM a repris la gestion des déchets sur 29 communes précédemment collectées par le SMND. Il s'agit des communes adhérentes aux Communautés de Communes des Balcons du Dauphiné et Vals du Dauphiné.

Les incidences de cette réorganisation sont multiples :

- ☞ Transfert de personnel au SYCLUM (voir page 9),
- ☞ Rééquilibrage des tournées entre les sites d'activités avec le transfert de deux équipes d'Heyrieux vers Bourgoin-Jallieu,
- ☞ Baisse mathématiques du nombre d'élus représentant les structures membres (voir page 10),
- ☞ Retraitement des données de référence du présent rapport pour comparer les années à même périmètre.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Au 1^{er} janvier 2022, les habitants ont pu commencer à déposer dans le bac ou conteneur de tri, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton, mais aussi tous les emballages en plastique. Une simplification indispensable pour recycler plus, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, barquettes et films.

Une harmonisation des schémas de collecte à également été opérée par la même occasion afin d'uniformiser les consignes sur l'ensemble du territoire du SMND : les conteneurs bleus destinés aux papiers ont été remplacé par des conteneurs jaunes, qui désormais accueillent l'ensemble des papiers et emballages.

CRÉATION DU SERVICE RÉDUCTION DES DÉCHETS

En vu de l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un service dédié à été mis en place pour porter ce projet (voir organigramme page 9).

ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES

☞ **Nouveaux horaires** : L'objectif principal de cette modification est de mieux faire correspondre les plages d'ouverture aux usages réels qui sont fait de ces équipements. À l'automne et en hiver, la fréquentation des sites baisse de manière significative en fin de journée en raison du froid et de la nuit, ne justifiant pas une ouverture jusqu'à parfois 19h. À l'inverse, les déchèteries ont désormais des plages horaires étendues en saison haute.

Cette évolution permet également d'harmoniser les plages horaires entre les différents sites. En cumulé, ce nouveau système permet une augmentation du nombre global d'heures d'ouverture sur l'année.

☞ **Facturation des professionnels** : Les 36 crédits annuels alloués à chaque compte usager (particulier et professionnel) sont désormais décomptés depuis le premier janvier 2022. En cas de dépassement de ces crédits, une facturation a été effective pour les usages de type professionnel.

AUTRES PROJETS EN ÉTUDE SUR 2022

- ☞ Refonte du règlement de collecte
- ☞ Collecte spécifique de biodéchets
- ☞ Étude de mise à plat des collectes
- ☞ Nouvelles filières en déchèteries

2022



TERRITOIRE

PÉRIMÈTRE ET STRUCTURES MEMBRES

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2022 les Communautés de Communes et d'Agglomération suivantes :

CCEL	COLL'in Communauté	CAPI (agglomération)
8 communes	10 communes	22 communes

CCEL : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
 COLL'in Communauté : COLLines Isère Nord Communauté
 CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



Modification de périmètre :

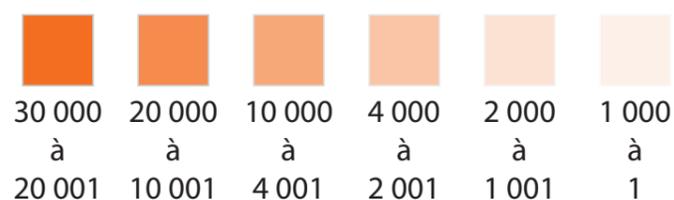
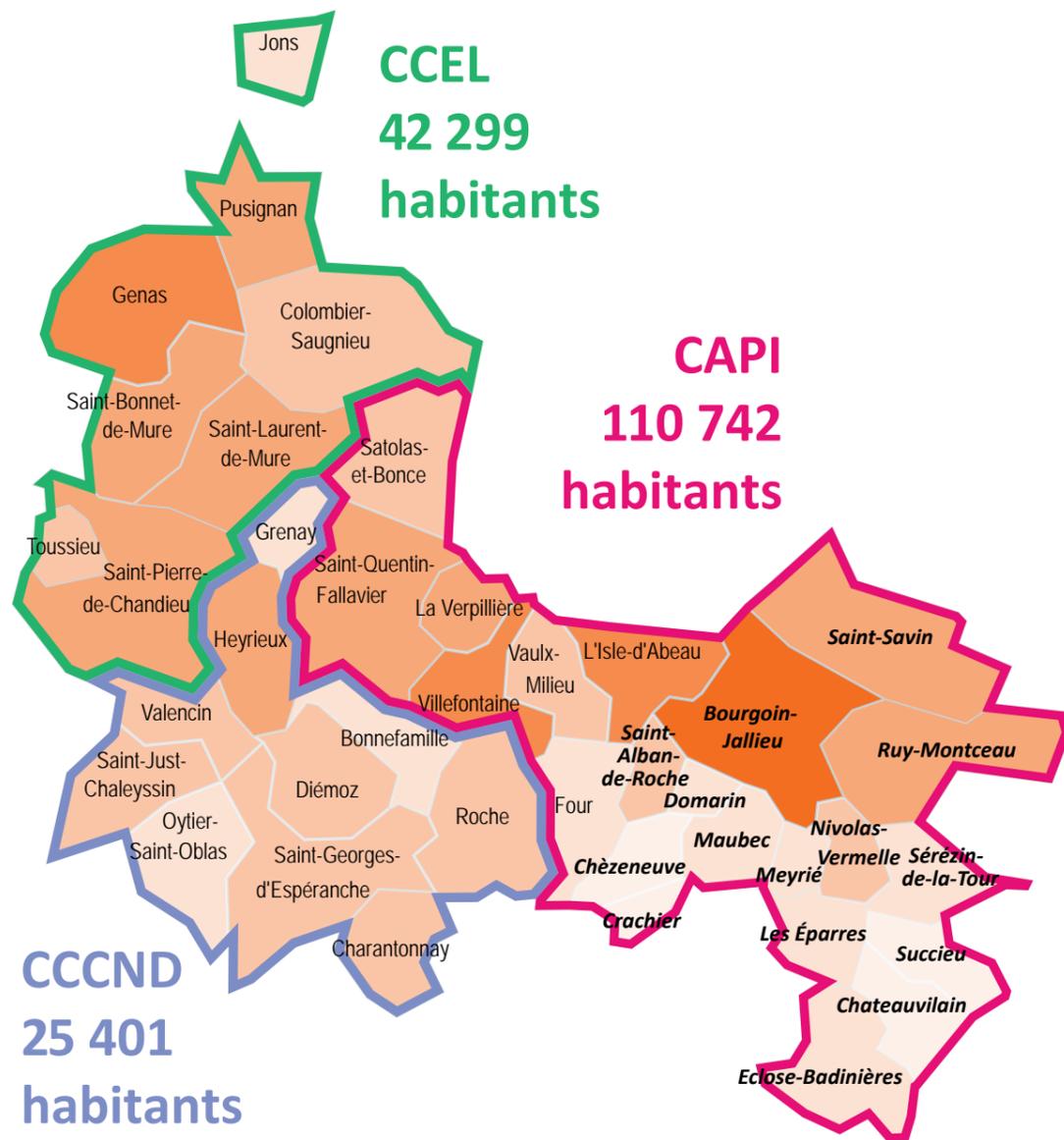
La sortie des communautés de communes des Vals du Dauphiné (CCVD) et des Balcons du Dauphiné (CCBD) a été entérinée par un arrêté préfectoral suite aux décisions concordantes du SMND et des cinq intercommunalités (CCVD, CCBD, CCEL – communauté de communes de l'Est Lyonnais –

CCCND – Communauté de communes des collines du Nord Dauphiné – et CAPI – Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère -).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les tournées de collecte et les déchèteries qui sont sur le territoire des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné, sont prises en charge par le SYCLUM.

2022

POPULATION



Le SMND est considéré comme un territoire « mixte à dominante urbaine ». La majeure partie de la population se concentre à l'Ouest du territoire (en continuité de l'agglomération lyonnaise) ainsi que le long de l'axe autoroutier en direction de Grenoble, autour de l'ancienne ville nouvelle, avec Bourgoin-Jallieu comme pôle dominant.

À l'inverse, la partie Sud du territoire est moins peuplée et présente un aspect plus rural.

À périmètre constant, la population a augmenté de 2 003 habitants entre 2021 et 2022, soit une hausse d'environ 1,14%.

EFFECTIFS ET PARC ROULANT

18 postes transférés au SYCLUM dans le cadre du changement de périmètre

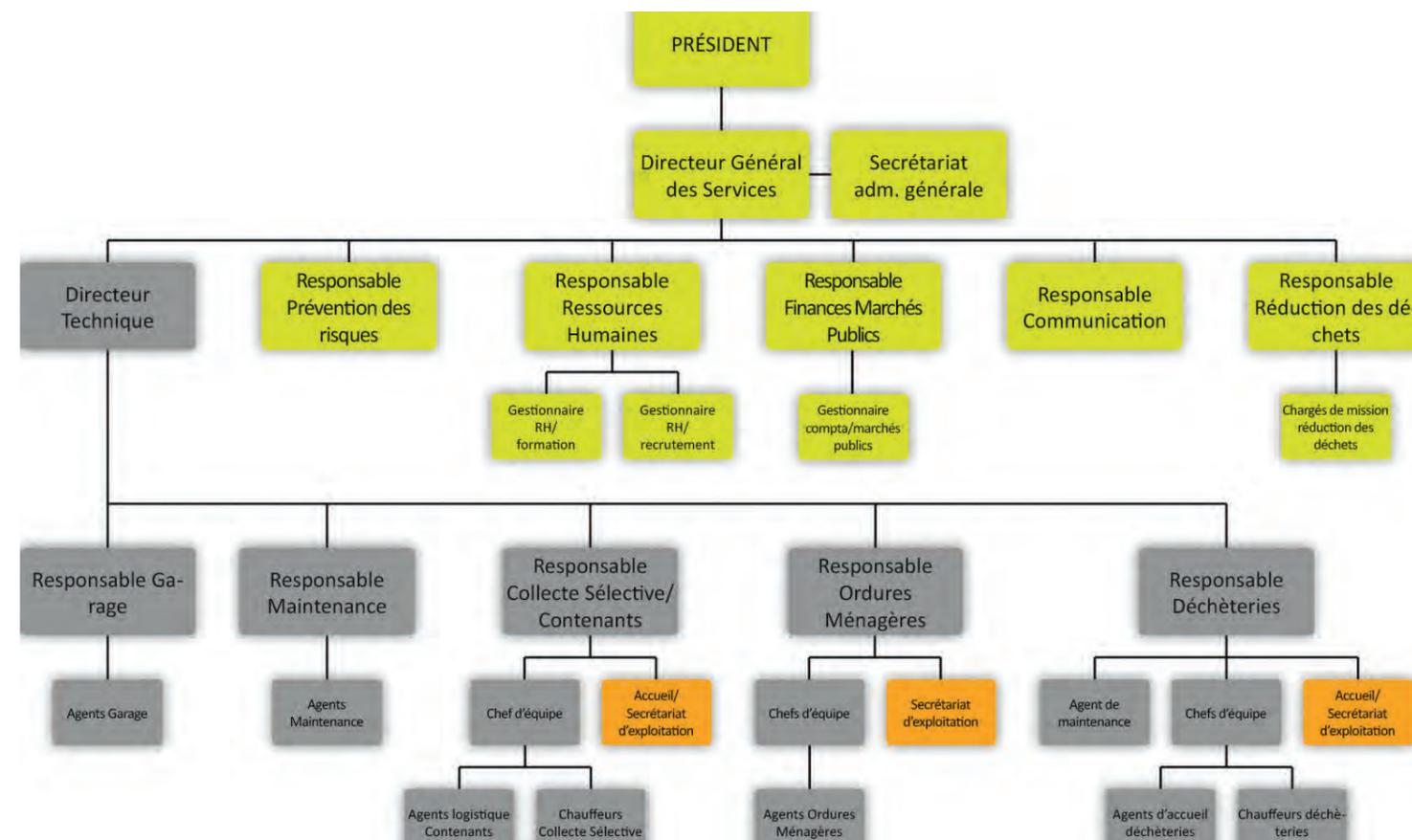
2022

CHIFFRES CLÉS



une équipe de remplacement de 11 agents complète les effectifs de collecte et de déchèteries

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Création du service Prévention-Réduction des déchets :

Un nouveau service Prévention-Réduction des déchets a été créé durant l'année 2022. Jusqu'à, les actions visant à réduire les déchets étaient portées par le service Communication. Avec la

perspective du futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont l'adoption est prévue pour 2023, la structuration d'un service dédié à cet enjeu devenait une nécessité.

2022



LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical compte 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants. Chacune des trois intercommunalités y est représentée par plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le comité élit en son sein les membres du bureau. Cette assemblée délibérante se réunit environ une fois tous les trois mois.



Comité syndical du 23 septembre 2020 installant la nouvelle mandature

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau exécutif du syndicat est composé d'un Président et de 5 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein. Le nouveau Bureau est en place depuis septembre 2020. Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



Michel FAYET
Président du SMND
Élu sur la commune de Villefontaine



Pierre MARMONIER
1^{er} Vice-président
Finances et Marchés publics, Moyens généraux, (NTIC, informatique, assurance) et Parc roulant



Céline DEBES
3^{ème} Vice-présidente
Prévention des déchets, Communication, Projets innovants et citoyens



Patrick CASTAING
5^{ème} Vice-président
Gestion et évolution des collectes (ordures ménagères, collectes sélectives) et Implantations des points d'apports volontaires



Patrick ROSET
2^{ème} Vice-président
Ressources Humaines et Prévention



Claude VILLARD
4^{ème} Vice-président
Déchèteries (Nouveaux projets et restructuration de déchèteries, nouvelles filières en déchèteries), Travaux de maintenance générale

Le transfert de 29 communes au SYCLUM a entraîné une réduction du nombre d'élus au sein du SMND.



LA COLLECTE DES DMA

Sur le territoire du Syndicat Mixte fonctionnent quatre types de collectes pour les déchets ménagers et assimilés.

Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Les types de collectes sont les suivants :

Cette dernière n'est pas distincte du service pour les ménages et les tonnages ne sont pas évalués spécifiquement.

- Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
- Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,

Des actions sont en cours sur la relation avec les usagers professionnels que ce soit pour la collecte des DMA (signatures de conventions) ou l'accès en déchèterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères résiduelles est organisée en régie sur le territoire pour les secteurs en porte à porte. Les secteurs en apport volontaire sont également collectés en régie (voir page 27).

porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs, dans des lotissements ou dans des lieux difficiles d'accès.

Ce mode de fonctionnement est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur deux sites à Heyrieux et Bourgoin-Jallieu et sur les 40 communes qui le compose.

Le syndicat développe également, en lien avec les communes ou les bailleurs, des points de collecte en conteneurs enterrés ou aériens (voir tableau ci-après).

La fréquence de collecte s'organise selon les tableaux présentés en page 12. Elle est assurée en

Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.



Un conteneur enterré d'OMR équivaut au volume de 7 bacs grands formats



DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES

EPCI	Commune	2011-2020	Conteneurs OM posés en 2021	Conteneurs OM posés en 2022	total
CAPI	Bourgoin-Jallieu	49	5	0	54
CAPI	L'Isle-d'Abeau	30	6	13	49
CAPI	Villefontaine	27	6	14	47
CAPI	La Verpillière	24	3	0	27
CAPI	Ruy-Montceau	3	5	2	10
CCEL	Saint-Pierre-de-chandieu	6	0	3	9
CCEL	Saint-Bonnet-de-Mure	7	0	1	8
COLL'in	Saint-Georges-d'Espéranche	7	0	0	7
CAPI	Saint-Quentin-Fallavier	4	0	3	7
COLL'in	Heyrieux	6	0	0	6
CCEL	Colombier-Saugnieu	2	3	0	5
CAPI	Satolas-et-Bonce	5	0	0	5
CCEL	Saint-Laurent-de-Mure	1	0	3	4
CAPI	Nivolas-Vermelle	1	1	1	3
COLL'in	Bonnefamille	2	0	0	2
CAPI	Four	2	0	0	2
CCEL	Genas	2	0	0	2
COLL'in	Saint-Just-Chaleyssin	0	0	2	2
CCEL	Toussieu	2	0	0	2
CAPI	Jons	0	1	0	1
CAPI	Meyrié	1	0	0	1
CAPI	Saint-Alban-de-Roche	1	0	0	1
		182	30	42	254

Environ 27 510 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 15% de la population du SMND. Ce mode de collecte représente 2 925 tonnes d'OMR sur 2021 soit 6,5% des tonnages d'OMR totaux.

FRÉQUENCES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

CCEL	Population 2022	CAPI	Population 2022
C1	7 877	C1	31 711
C2	34 422	C1/C2	2 588
		C2	47 000
		C2/C3	29 443

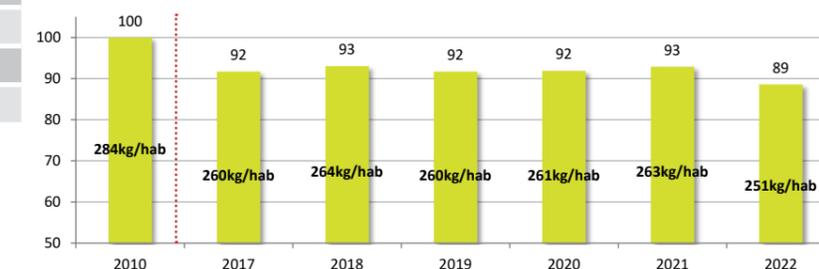
COLL'in	Population 2022
C1	17 118
C1/C2	3 507
C2	4 776

SMND	Population 2022	%
C1	56 706	32%
C1/C2	6 095	3%
C2	86 198	48%
C2/C3	29 443	17%
total	178 442	100%

Évolution des tonnages d'ordures ménagères incinérées/population

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	44 792	157 934	283,61
2017	44 352	170 503	260,12
2018	45 520	172 528	263,84
2019	45 051	173 201	260,11
2020	45 576	174 885	260,60
2021	46 477	176 439	263,42
2022	44 817	178 442	251,16

Production d'ordures ménagères résiduelles - base 100 en 2010



ZOOM SUR...

Une campagne de caractérisation des OMR a été réalisée sur le territoire du SMND en septembre 2017. Ont été prélevés plusieurs échantillons, répartis afin de représenter les intercommunalités adhérentes, les territoires ruraux ou urbains, ou ceux disposant d'une collecte sélective en porte à porte et ceux en apport volontaire.

L'objectif est d'obtenir des données fiables sur lesquelles s'appuyer lors de la mise en place ou l'évaluation d'actions de prévention et de politiques de collecte.

Cette étude a permis de mettre en avant la composition des ordures ménagères sur le territoire, ainsi que les pistes d'actions prioritaires pour la réduction de ces déchets.

Les proportions de chaque catégorie de déchets dans les OMR sont similaires à celles des données nationales de 2007.

Il est apparu que les flux les plus présents dans les OMR sont les suivants :

- Les déchets putrescibles, composés à plus de 80% de déchets alimentaires consommables ou non ;
- Les plastiques, dont le flux principal est celui des emballages et films plastiques qui ne font pas partie des consignes de tri en vigueur sur le territoire ;
- Les textiles sanitaires, composés en majorité de couches enfants et de mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papiers.

Des actions auprès des usagers (sensibilisation, prévention) ou la mise en place de solutions techniques (compostage, méthanisation, extension des consignes de tri,...) sont possibles afin de réduire ces flux ou de les valoriser différemment que par incinération dans les ordures ménagères.



79 KG/HAB/AN
de déchets compostables
dans les OMR

Les catégories les plus présentes dans les OMR du territoire sont les déchets putrescibles (29%), les plastiques (16%), les textiles sanitaires (13%) et les papiers (11%) : ces flux constituent plus des deux tiers des ordures ménagères résiduelles.



Le tri a été réalisé dans le respect de la norme AFNOR NF X30-408 soient 14 catégories de déchets subdivisées en 51 sous catégories



LA COLLECTE SÉLECTIVE MULTIMATÉRIAUX

Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multimatériaux et a signé un contrat avec la société CITEO dans ce cadre. L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement en 2022 :

Soit en apport volontaire total (22 communes) / 42 548 hab.

Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre (18 communes) / 135 894 habitants.

Les matériaux triés (les flux)

- Le verre,
- Les emballages et papiers-journaux,

Les points d'apport volontaire – (PAV)

La collecte sélective s'effectue notamment par des colonnes d'apport volontaire situées en des points répartis sur les communes.

Chaque point d'apport volontaire doit comprendre au minimum un silo pour chacun des deux flux, (emballages et papiers-journaux / verre), pour les communes ne bénéficiant pas de porte à porte. Pour les communes en porte à porte, seul le flux verre reste à minima collecté par des silos.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire dans les communes conditionnent les performances de chaque commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 250 habitants en zone rurale et d'un point pour 450 habitants en zone urbaine pour obtenir des résultats intéressants.

Les points d'apport volontaire se répartissent comme suit :

PAV complet : point comportant les 2 flux (emballages-journaux et verre) pour les communes dont le tri est collecté en apport volontaire. Pour les communes dont les emballages et papiers sont collectés en porte à porte, un point complet comprend une colonne de verre. Ce point doit être accessible aux usagers en permanence.



Point complet d'une commune en apport volontaire

1 PAV
pour 250 hab. en zone rurale, pour 450 hab. en zone urbaine

PAV privé : point dont l'accès est limité car situé sur le terrain d'une structure privée (école, restaurant, discothèque...) ou sur un parking fermé (salle des fêtes, services techniques).

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour. Chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte. Le nombre de PAV doit également tenir compte de la dispersion de l'habitat.

Collecte sélective en porte à porte

Dans le cas d'un habitat plus dense, il est préconisé une mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, qui permet d'obtenir des résultats beaucoup plus significatifs en terme de performance. Ce système est développé depuis juillet 2000. La collecte sélective en porte à porte s'organise donc de la façon suivante depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Une collecte en porte à porte une fois par semaine ou tous les 15 jours, des emballages et

des papiers-journaux en mélange dans des bacs jaunes.

- Des points d'apport volontaire en parallèle, constitués d'une seule colonne pour le verre.
- Marginalement, des conteneurs enterrés 2 flux sont installés dans le cadre d'opérations d'aménagement (lotissement, ensemble d'immeubles).

Les tableaux ci-contre exposent l'organisation mise en place sur les différents EPCI membres.

CCEL	Population 2022
C0,5	16 389
C1	25 910

CAPI	Population 2022
C0,5	2 588
C1	78 916

COLL'in	Population 2022
C0,5	12 091

SMND	Population 2022	%
C0,5	31 068	23%
C1	104 826	77%
Total	135 894	100%

La collecte en sacs jaunes a été abandonnée lors du passage aux extensions de consignes de tri conformément aux recommandations de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (R437). Le passage aux extensions a également permis d'harmoniser les flux entre la collecte en porte à porte et celle en apport volontaire, en permettant le mélange des papiers avec les emballages dans les silos jaunes (contre les silos bleus auparavant).

2022

TONNAGES DE LA CS PAR MODE DE COLLECTE

Zones collectées intégralement en Apport Volontaire (Emballages et journaux + Verre)

EPCI	Popula-tion 2022	tonnages 2022			Performances en kg/habitant 2022			Classe-ment
		Embal-lages et journaux	Verre	total	Embal-lages et journaux	Verre	total	
CAPI	29 238	881	1 016	1 897	30,1	34,8	64,9	1
COLL'in	13 310	299	380	679	22,5	28,6	51,0	2
total AV	42 548	1 180	1 396	2 576	27,7	32,8	60,5	

Zones collectées en Porte à Porte (Emballages et journaux) et en Apport Volontaire (Verre)

EPCI	Population 2022	tonnages 2022			Performances en kg/habitant 2022			Classe-ment
		Embal-lages et journaux	Verre	total	Embal-lages et journaux	Verre	total	
CCEL	42 299	1 755	1 225	2 981	41,5	29,0	70,5	1
COLL'in	12 091	497	313	810	41,1	25,9	67,0	2
CAPI	81 504	2 709	1 365	4 074	33,2	16,7	50,0	3
total PAP	135 894	4 960	2 904	7 864	36,5	21,4	57,9	



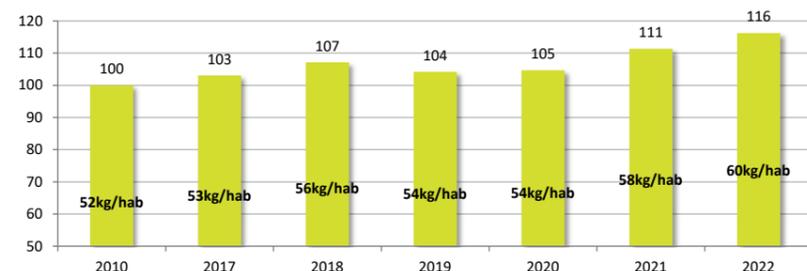
Le système en porte à porte présente de meilleures performances globales de collecte des emballages et journaux, mais ne favorise pas la collecte du verre, toujours organisée en apport volontaire.

Une densification du réseau de conteneurs à verre est indispensable sur ces secteurs pour assurer une collecte performante.

Données globales de la CS

EPCI	Population 2022	tonnages 2022			Performances en kg/habitant 2022			Classement	Nb PAV manquant
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total		
CCEL	42 299	1 755	1 225	2 981	41,5	29,0	70,5	1	11
COLL'in	25 401	796	694	1 489	31,3	27,3	58,6	2	7
CAP1	110 742	3 589	2 381	5 971	32,4	21,5	53,9	3	5
déchèteries	178 442	93	231	324	0,5	1,3	1,8		
total SMND	178442	6 233	4 531	10 764	34,9	25,4	60,3		15

Performances de collecte sélective base 100 en 2010



CARACTÉRISATION 2017 : UN POTENTIEL DE TRI TRÈS IMPORTANT

Les résultats issus de la campagne de caractérisation de 2017 (cf page 11) indiquent un gisement potentiel de plus de 50kg/hab/an de déchets recyclables dans les OMR dans le périmètre actuel des consignes de tri.

Si le geste de tri était mieux appliqué, les performances de collecte pourraient ainsi quasiment doubler.



42 KG/HAB/AN
d'emballages et de papiers dans les OMR



10 KG/HAB/AN
de bouteilles et pots en verre dans les OMR

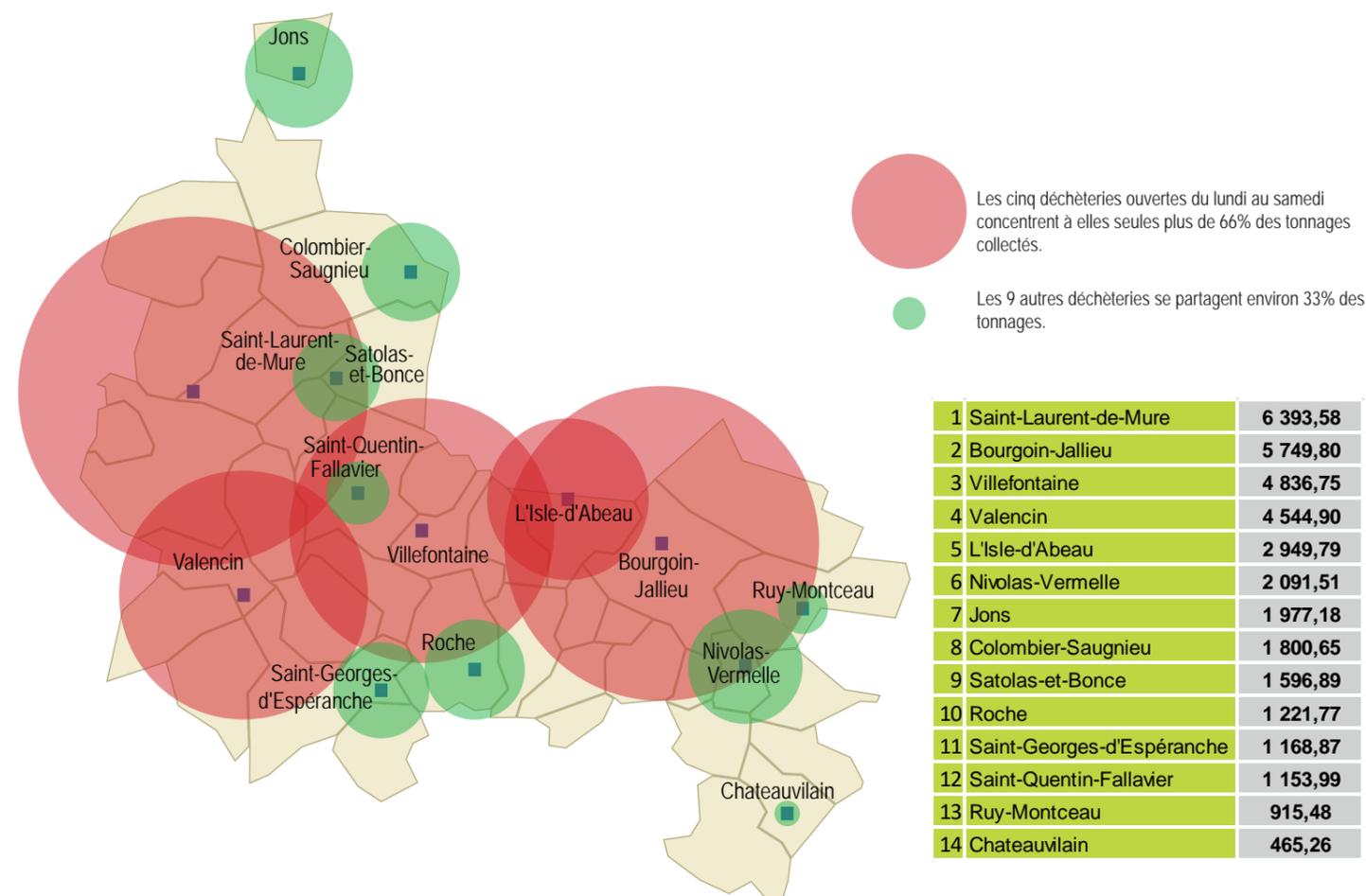
LES DÉCHÈTERIES

Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. Les déchèteries accueillent généralement les déchets suivants :

- Batteries
- Bois
- Cartons
- Déchets Verts
- Ferraille
- Gravats
- Déchets d'Équipements Électroniques (DEEE)
- Mobilier
- Huiles moteur
- Encombrants (matelas, canapés, etc..)
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,....)
- Papier
- Plastique
- Piles
- Pneus
- Verre

Le Syndicat Mixte met en œuvre une mise en réseau des différentes déchèteries par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès, d'identification des usagers et a, dans ce cadre, signé la charte départementale d'accès aux déchèteries proposée par le Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère en régie directe aujourd'hui les 14 déchèteries suivantes (gardiennage, enlèvements,...) :



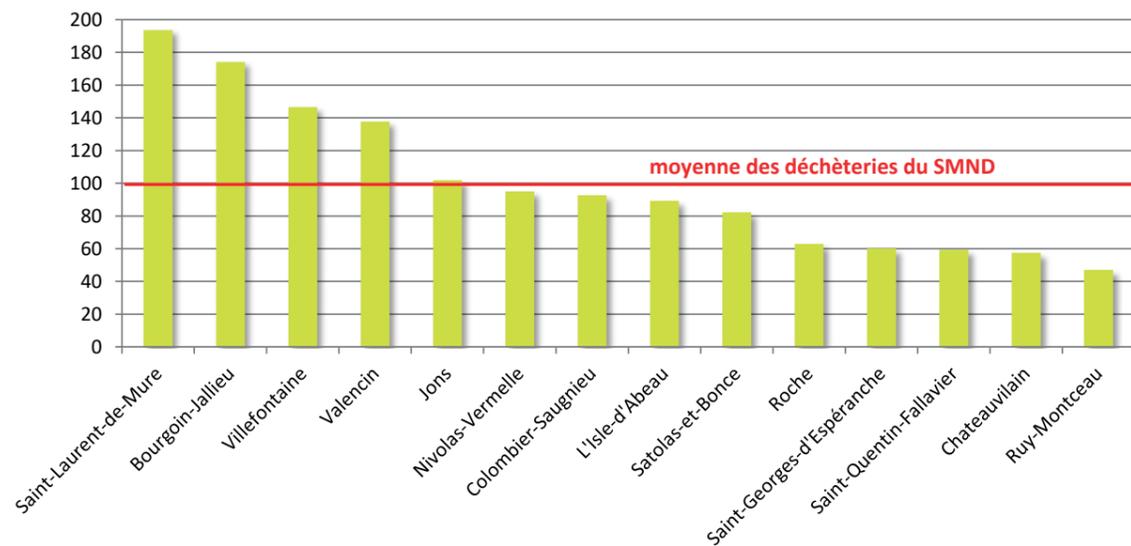
La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.



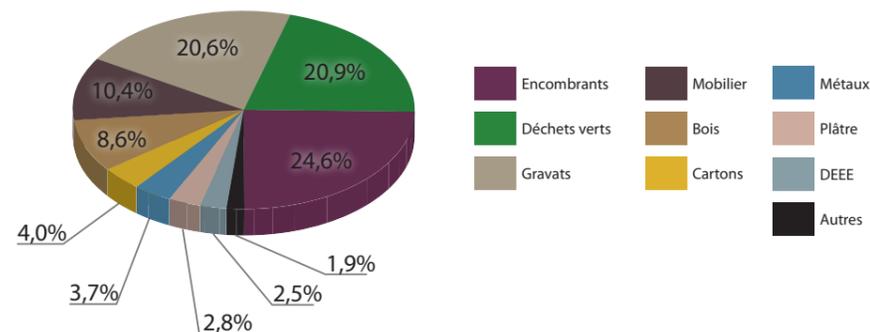
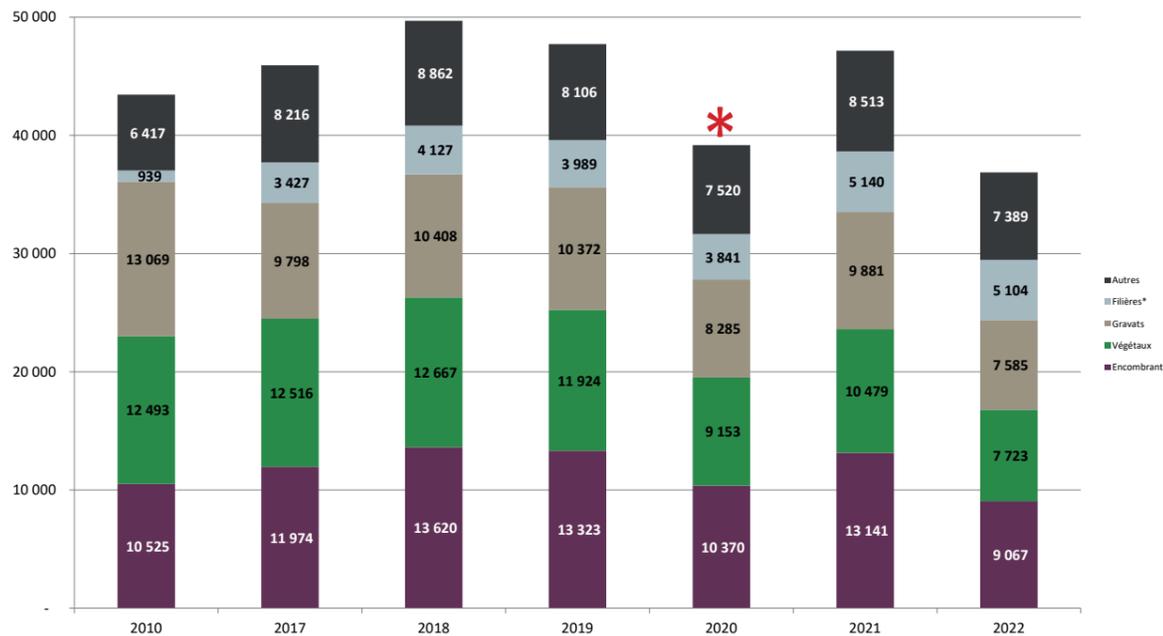
Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : les cinq principales déchèteries ouvrent plus de 45h hebdomadaires en moyenne contre environ 11h pour celle de Chateaufvillain par exemple. En associant ce paramètre avec les tonnages collectés, il est

possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX

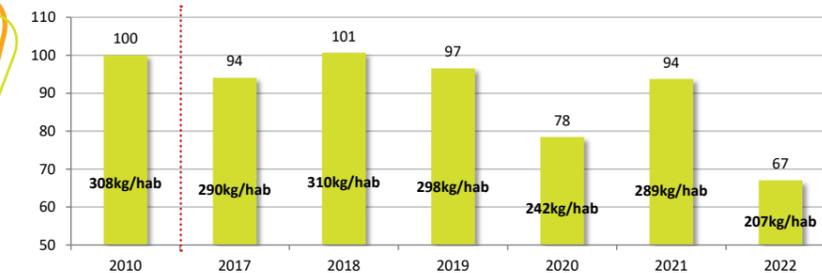


* impact confinement COVID

36 866

tonnes de déchets collectés en déchèteries

Production de déchets de déchèterie base 100 en 2010



Années	Encombrants	Déchets verts	Gravats	Filières*	Autres	Totaux en tonnes
2010	10 525,02	12 492,58	13 069,10	939,13	6 416,75	43 442,58
2017	11 973,95	12 515,65	9 798,05	3 426,73	8 216,02	45 930,39
2018	13 619,71	12 666,74	10 408,42	4 127,05	8 861,82	49 683,74
2019	13 323,15	11 924,23	10 371,59	3 989,02	8 106,28	47 714,27
2020	10 370,21	9 153,15	8 284,72	3 840,62	7 520,44	39 169,14
2021	13 140,63	10 478,99	9 880,93	5 140,33	8 513,13	47 154,02
2022	9 066,60	7 722,67	7 584,95	5 103,54	7 388,67	36 866,42
évolution 2021-2022	-31,00%	-26,30%	-23,24%	-0,72%	-13,21%	-21,82%

* voir page 20

OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU COMPACTAGE



Packmat compactant des déchets verts

Le transport des déchets des déchèteries vers les centres de traitement est optimisé grâce au passage régulier de rouleaux compacteurs mobiles dans les bennes.

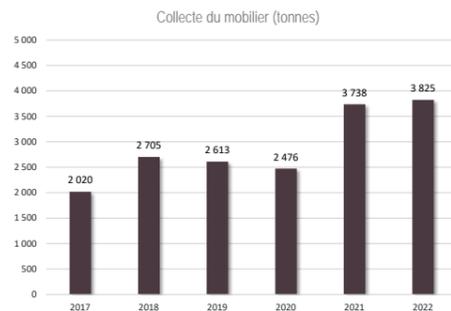
Sont concernés les flux d'encombrants, de ferraille, de déchets verts, de carton et de bois.



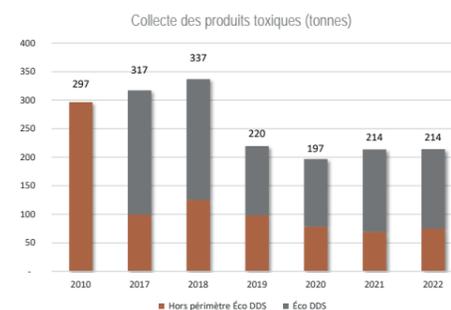
ZOOM SUR LES FILIÈRES

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. Ces producteurs transfèrent généralement leur

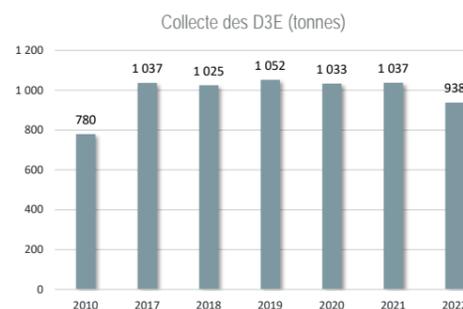
responsabilité à un organisme collectif, dit éco-organisme. En déchèterie, le déploiement de ces filières permet une meilleure maîtrise des coûts et une quantité de déchets recyclés plus importante.



Signé en 2014, le contrat avec Éco-Mobilier a conduit à un déploiement progressif du dispositif sur les équipements du SMND. Toutes les déchèteries sont désormais équipées.



Le SMND a contractualisé en 2014 avec Éco-DDS qui depuis 2015 prend en charge une majeure partie des déchets dangereux des particuliers, très complexes et donc coûteux à traiter.



La lutte contre le vandalisme par la sécurisation des lieux de dépôt des DEEE s'est traduit par une augmentation globale des tonnages captés depuis 2016.

Mise en place des premières bennes à plâtre :

Les contraintes qui pèsent sur l'enfouissement (fiscalité en hausse et capacité en baisse) ont conduit le SMND à étudier la possibilité de faire traiter ses encombrants par l'usine d'incinération. Une fois triée, la majeure partie de ces déchets est effectivement un bon combustible exploitable par l'usine. En revanche, la présence de plâtre dans les encombrants n'est plus acceptée car la

combustion de celui-ci dégage des composés hautement toxiques. L'objectif est donc de déployer une collecte spécifique de plâtre sur l'ensemble des déchèteries.

Initié en 2021 sur les sites de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine, l'intégralité des déchèteries en est équipée en 2022.



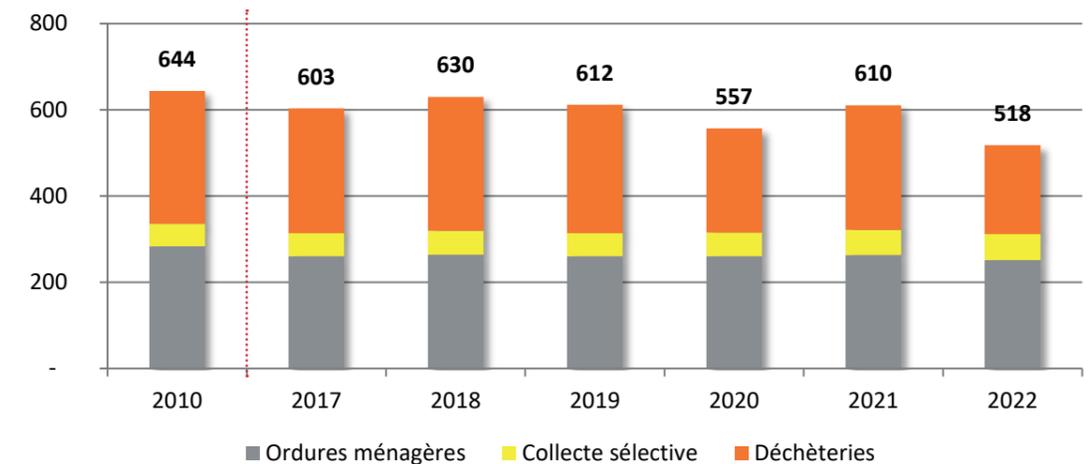
RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES TONNAGES À COLLECTER ET TRAITER

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

Flux/hab.	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	284	260	264	260	261	263	251
Collecte sélective	52	53	56	54	54	58	60
Déchèteries	308	290	310	298	242	289	207
Total	644	603	630	612	557	610	518

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise concrètement à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui le fixe à 15 % à horizon 2030.

Performances globales de collecte (kg/hab)



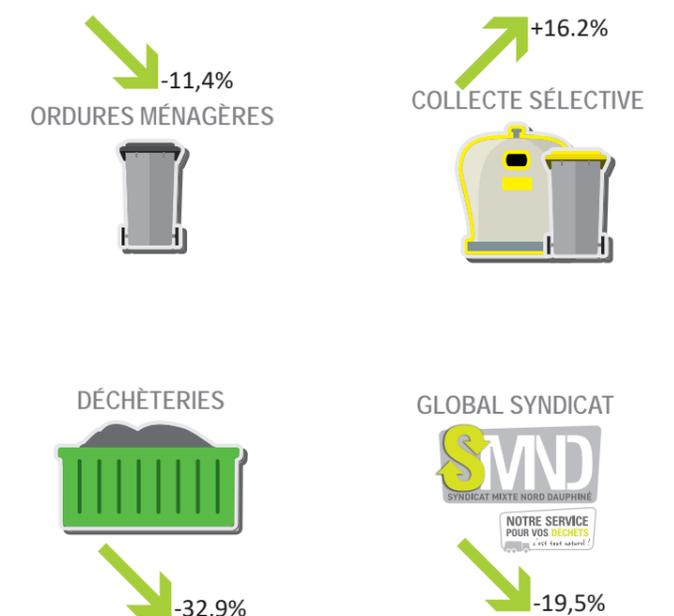
518 kg

tous déchets confondus/hab en 2022

Objectif de la LTECV :
579 kg en 2020

Nouvel objectif de la loi AGEC :
547 kg en 2030

Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES

Le personnel du Syndicat Mixte Nord Dauphiné intervient dans les écoles primaires et les collèges depuis 2003. À travers ces interventions le syndicat souhaite faire comprendre les enjeux d'une bonne gestion des déchets.

Compte tenu du contexte sanitaire, les interventions en présentiel ont été suspendues et le SMND s'est adapté en proposant d'autres solutions.

Kit zéro déchets

Le SMND met à disposition des écoles le « sac à dos zéro déchet ». Ce kit pédagogique est composé de nombreux outils, permettant d'aborder la notion du « zéro déchet » avec les élèves.

Chacun des 15 sacs à dos contient ainsi 5 mini-jeux permettant d'expliquer concrètement comment il est possible de réduire ses déchets au quotidien:

- Le jeu du frigo
- Le memory zéro déchet
- Maxi gouter zéro déchet
- Le quiz zéro déchet
- Le jeu du ticket de caisse

11 prêts de sac ont eu lieu en 2022 pour 59 classes soient 1 498 élèves sensibilisés.



Les sacs à dos sont laissés dans les écoles plusieurs mois

Application Game of tri



La répartition des joueurs par configuration est la suivante :

type de collecte sélective	nombre de sessions	taux d'erreur de tri
bac jaune	1154	27,1%
conteneur jaune	17	52,0%

PRÊTS DE GOBELETS

Le pack éco-événement, constitué de gobelets réutilisables, est mis gratuitement à disposition des associations et des collectivités qui souhaitent mettre en œuvre une démarche éco-responsable.

7 125 gobelets ont été prêtés lors de 10 événements partenaires.

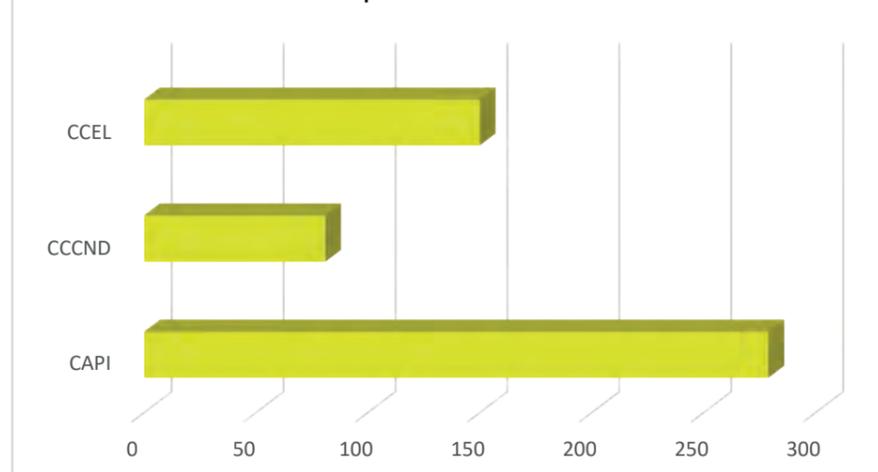


COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le Syndicat Mixte s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel. Cette action de réduction des déchets à la source débute en 2003 sur la base du volontariat des

communes et compte l'ensemble des 40 communes engagées dans la démarche. Si l'impact de cette mesure est difficile à quantifier, il est néanmoins indiscutable que le compostage réduit les apports d'OMR et de déchets verts en déchèterie.

Ventes de composteurs individuels en 2022



Le SMND propose des composteurs en bois au tarif de 30€ en 2022

COMPOSTAGE COLLECTIF

Initié en 2018 avec le Lycée Paul Claudel, le compostage collectif a depuis pris de l'ampleur et compte fin 2022, 9 sites ayant bénéficié d'un accompagnement technique et financier du SMND. Sont concernés des établissements scolaires et leur

cantine, des copropriétés et bailleurs ou encore des espaces publics en collaboration avec les communes. L'installation de 15 nouveaux sites est prévue pour l'année 2023.



Site de compostage partagé au Jardin des Ravineaux à Nivolas-Vermelle

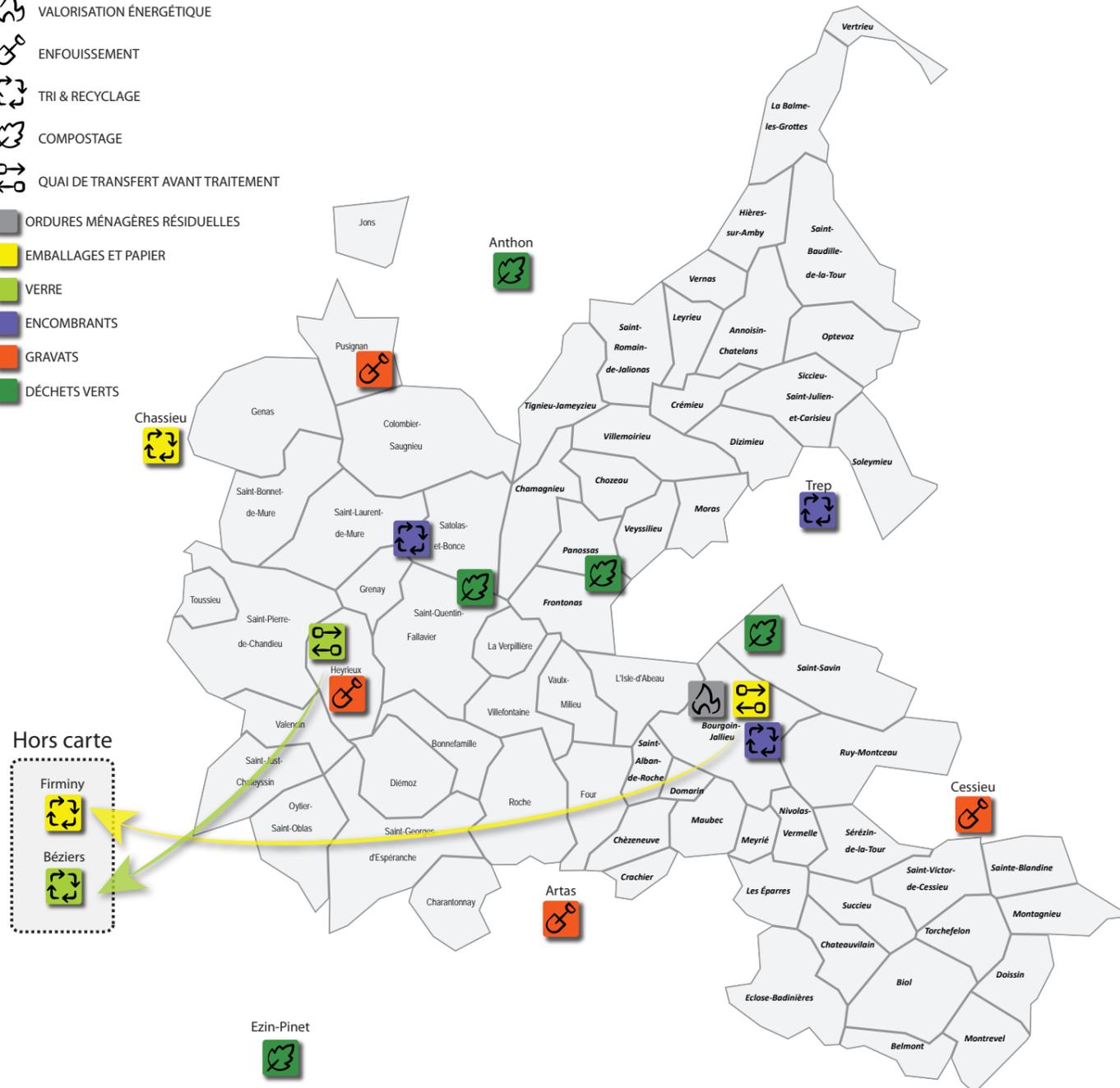


LES MODES ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

CARTOGRAPHIE DES EXUTOIRES POUR LES PRINCIPAUX FLUX

- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- ENFOUISSEMENT
- TRI & RECYCLAGE
- COMPOSTAGE
- QUAI DE TRANSFERT AVANT TRAITEMENT

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
- EMBALLAGES ET PAPIER
- VERRE
- ENCOMBRANTS
- GRAVATS
- DÉCHETS VERTS



Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages et papiers en porte à porte	Centres de tri SUEZ Recyclage et Valorisation à Firminy et PAPREC à Saint Priest	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Éco-Emballages
Emballages et papiers en apport volontaire	Centre de transfert de VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Cartons	PAPREC à St Priest	Recyclage
	VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	
	VEOLIA à la Tour du Pin	
Bois	DELAUZUN (ABDS) à Saint Pierre de Chandieu	Broyage et recyclage (ou valorisation)
	VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	
Déchets verts	Plateforme de compostage : AGRO COMPOST à Eyzin Pinet / COMPOSTIERE DE L'ISLE CREMIEU à Panossas	Valorisation organique
	CBE à St Savin (pour DBS)	
	CONFLUENCE AMENDEMENTS à Anthon	
	Co-compostage avec les boues de STEP de la SEMIDAO à Saint Quentin Fallavier	
Souches	Plateforme de compostage : CBE à St Savin (pour DBS)	Valorisation organique
	PEPINIERES DE ST EX à St Laurent de Mure	
Gravats	CARRIERE ET VOIRIE (entreprise Gachet S.A.) à Artas	Enfouissement
	ENTREPRISE VERNAY à Heyrieux	
	VEOLIA à Cessieu	
Encombrants	VERDOLINI CARRIERES à Pusignan	Enfouissement ou tri, broyage pour incinération, valorisation et enfouissement résiduel
	ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu	
	DELAUZUN à St Pierre de Chandieu	
Ferrailles	SITA MOS à Satolas et Bonce	Recyclage ou traitement
	ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu	
	DERICHEBOURG à Saint Pierre de Chandieu	
Plâtre	GUYONNET à Saint Victor de Cessieu	Recyclage
	VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	
	MBTP à Bourgoin-Jallieu pour NANTET-SERFIM Recyclage et SERDEX à St Priest	
Pneus	DBS à Colombier Saugnieu	Valorisation
Déchets d'Éléments d'Ameublement = DEA	Arc en Ciel à Bourgoin	
Déchets d'Équipement Electronique et Electronique = DEEE	EUREC à Saint Pierre de Chandieu et TFN à Fareins (01)	Recyclage
Déchets Ménagers Spéciaux = DMS	Contrat avec OCAD3E / Écosystem	Recyclage
	Contrat avec EcoDDS : Trialp Chambéry pour le 38 et SERFIM pour le 69	
Capsules à café Nespresso	Produits hors filière EcoDDS : SARPI à La Talaudière	Valorisation ou traitement suivant produit
Cartouche d'encre	Contrat avec SUEZ (en cours d'arrêt)	Recyclage
Huiles minérales	Contrat avec PRINTERRE à Cherisy (28)	Recyclage
Lampes et néons	Contrat avec Cyclévia : Eco-huile à Aiguebelle	Traitement
Piles	Contrat avec OCAD3E / Écosystem	Recyclage
Radiographies	Contrat avec COREPILE	Recyclage
	RHONE ALPES ARGENT à Saint Georges d'Espéranche	Recyclage



■ L'usine d'incinération

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'UVE du SITOM de Bourgoin-Jallieu dont notre syndicat est membre. Une nouvelle unité a été mise en service en 2007.

Les modes de valorisation sont les suivants :

☞ Eau chaude à 109° sous pression alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 4500 logements.

☞ Vapeur saturée alimentant un industriel.

☞ Électricité alimentant l'usine d'incinération pour une part et une vente à EDF pour le solde.

■ Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

Elles accueillent sur divers sites, tous les déchets non valorisables et non organiques.

■ La valorisation des déchets verts et des souches

Tous les déchets verts collectés dans les déchèteries gérées par le syndicat mixte sont valorisés.

La plupart de ceux-ci sont apportés sur les plateformes de compostage pour une valorisation organique.

Par ailleurs depuis 2008, une partie des déchets verts est traitée sous forme de co-compostage avec des boues de STEP sur la station d'épuration de Saint Quentin Fallavier.

La collecte et la valorisation des déchets verts sont des enjeux importants, compte tenu des tonnages à traiter et des quantités encore présentes dans les ordures ménagères. C'est pourquoi le syndicat a engagé, dès 2002, des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan bio-déchets/déchets verts, débouchant sur une mise en œuvre du compostage

individuel.

■ Centres de tri pour les emballages collectés en apport volontaire et collecte multimatériaux en porte à porte

Le centre de tri de Firminy géré par la société SITA et celui de Saint-Priest géré par la société PAPREC accueillent les emballages issus de la collecte sélective. Les produits sont triés avant d'être évacués vers les repreneurs.

■ Cartons

Les cartons des déchèteries sont apportés chez PAPREC, VAL'AURA SUEZ et VEOLIA puis acheminés vers divers repreneurs pour recyclage.

■ Pneus

La filière d'élimination est en place et le SMND travaille avec la société EUREC dans le cadre de la filière ALIAPUR.

■ DEEE

La mise en place a eu lieu en 2007, un contrat a été signé avec l'éco-organisme Éco-systèmes.

■ Déchets d'Éléments d'Ameublement

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-Mobilier. Mise en place progressive de bennes dédiées dans les déchèteries.

■ Déchets Ménagers Spéciaux

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-DDS pour la prise en charge des déchets spéciaux des ménages.



L'usine d'incinération du SITOM Nord Isère valorise les OMR du SMND

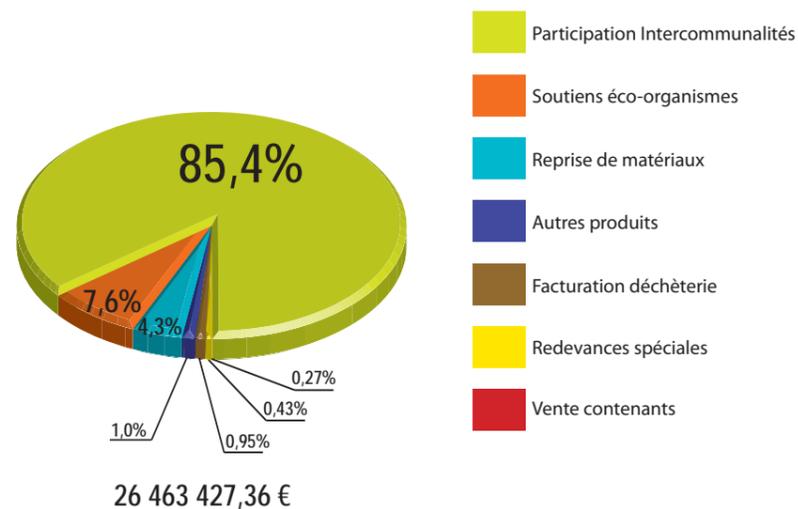
■ LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Domaine	Activités	Mode d'exploitation	Remarques
Ordures ménagères	Collecte	Porte à porte : Régie directe pour 40 communes	
	Traitement	Compétence déléguée au SITOM	
Collecte sélective	Collecte emballages et papiers-journaux	Porte à porte : Régie directe pour 40 communes	
	Traitement emballages et papiers-journaux	Marché de service Sociétés SITA / PAPREC	Début de la prestation : 01/02/2021
	Collecte verre	Régie directe pour 40 communes	
	Traitement verre	Repreneur OI Manufacturing désigné par contrat Éco-Emballages	
Déchèteries	Gestion, transport et gardiennage	Régie directe ou prestations sur des cas particuliers	
	Traitement	cf. tableau page 25	

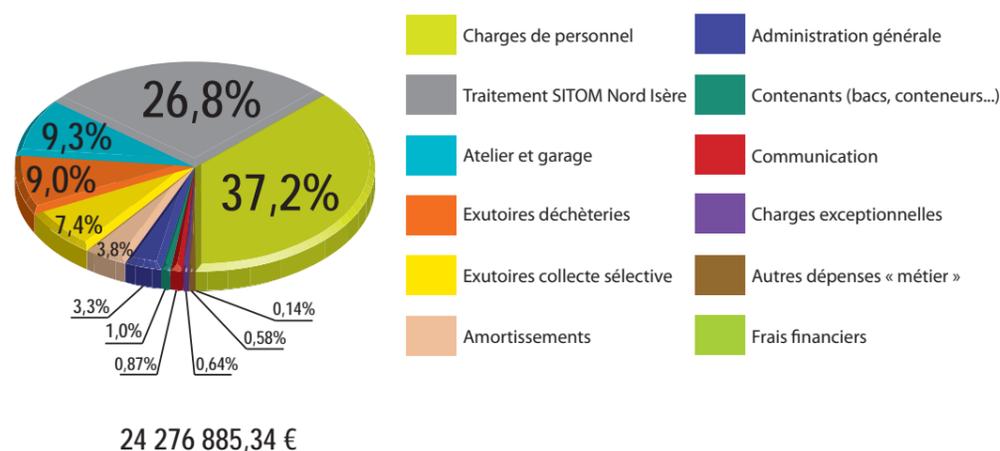


LES DÉPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

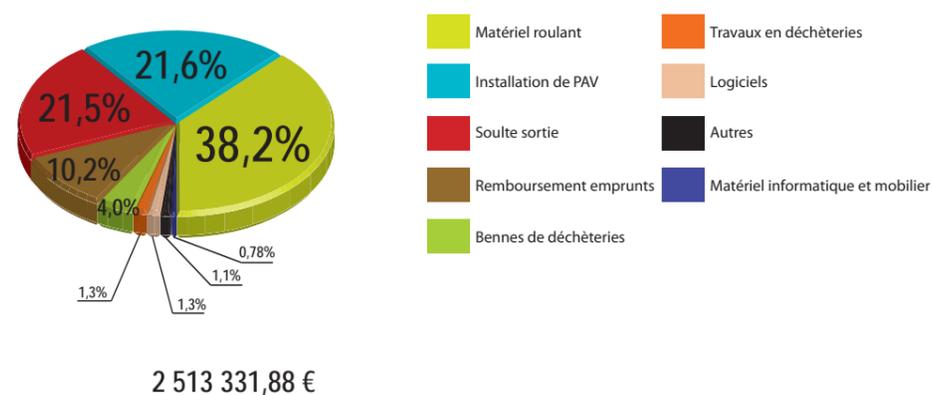
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES COÛTS

Les chiffres indiqués dans les trois tableaux ci-dessous sont exprimés en coût aidés/habitant HT

Coûts par flux - SMND :

Flux	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	PAP	55,67 €	56,43 €	57,69 €	61,01 €	61,18 €	73,39 €
	PAV	28,17 €	18,21 €	18,77 €	24,10 €	32,86 €	22,39 €
	Globalisé	54,00 €	54,07 €	54,53 €	57,88 €	58,80 €	65,69 €
Verre	1,18 €	0,87 €	0,83 €	0,61 €	0,47 €	0,64 €	0,89 €
Emballages et journaux magazines en apport volontaire	1,95 €	1,06 €	5,47 €	2,13 €	2,18 €	6,74 €	7,08 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte	4,46 €	2,23 €	3,39 €	5,66 €	5,65 €	7,23 €	8,26 €
Déchèteries	27,51 €	29,37 €	31,74 €	34,84 €	34,43 €	36,44 €	36,34 €
Déchets des professionnels*	-1,96 €	2,13 €	2,64 €	0,94 €	-	-	-

* Les déchets des professionnels sont intégrés aux déchèteries en 2020 et font l'objet d'une facturation.

Coût global - SMND :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
88,10 €	86,44 €	90,54 €	96,19 €	96,27 €	103,14 €	108,17 €

Données régionales pour 2021 :

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines	Déchèteries	Coût total
55,00 €	1,90 €	11,00 €	25,60 €	98,80 €

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2021 - SINDRA

Le coût par habitant global au SMND est supérieur à ce qui s'observe en moyenne au niveau régional sur 2021.

Dans le détail, le SMND est plus cher sur les OMR et les déchèteries et moins cher sur les collectes sélectives (papier, emballages, verre).

Un meilleur captage des flux d'emballages-papiers et verre représente un enjeu également important en terme de maîtrise des coûts.

coût aidé €HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND (2022)	261,57 €	228,31 €	35,02 €	204,79 €
Région AURA (2021)	250 €	236 €	57 €	142 €

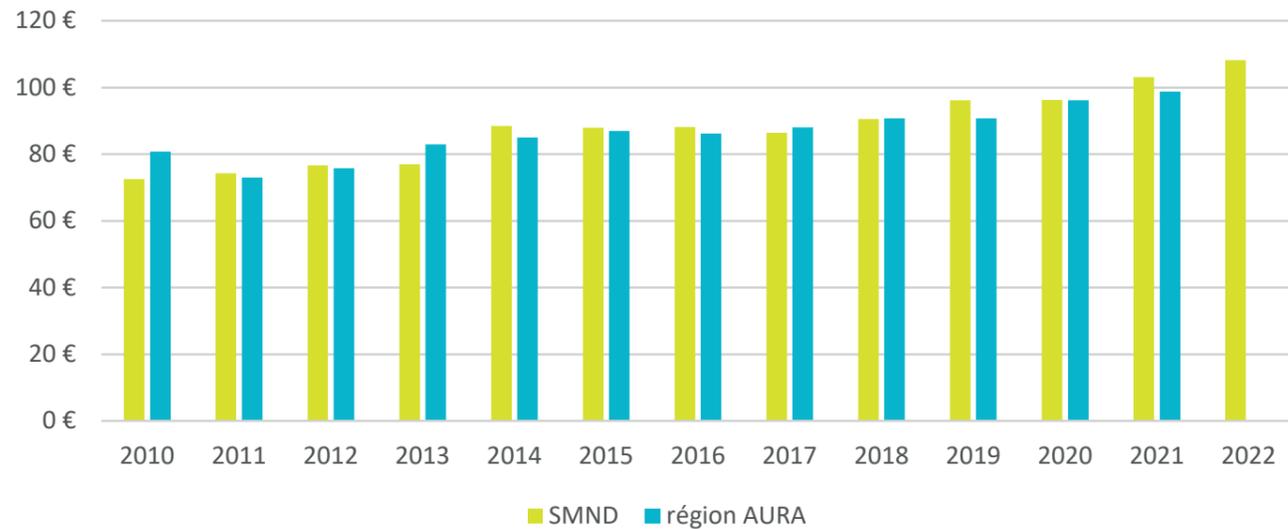
La réduction de la production de déchets et le développement de la collecte sélective représentent un levier pertinent dans la maîtrise des coûts. La maîtrise des apports extérieurs à notre territoire sur les déchèteries l'est également.

Les données financières sont basées sur les matrices des coûts propres à chaque année. Les chiffres de 2022 du SMND sont basés sur le nouveau périmètre à 40 communes contre 69 pour les précédentes années.

2022

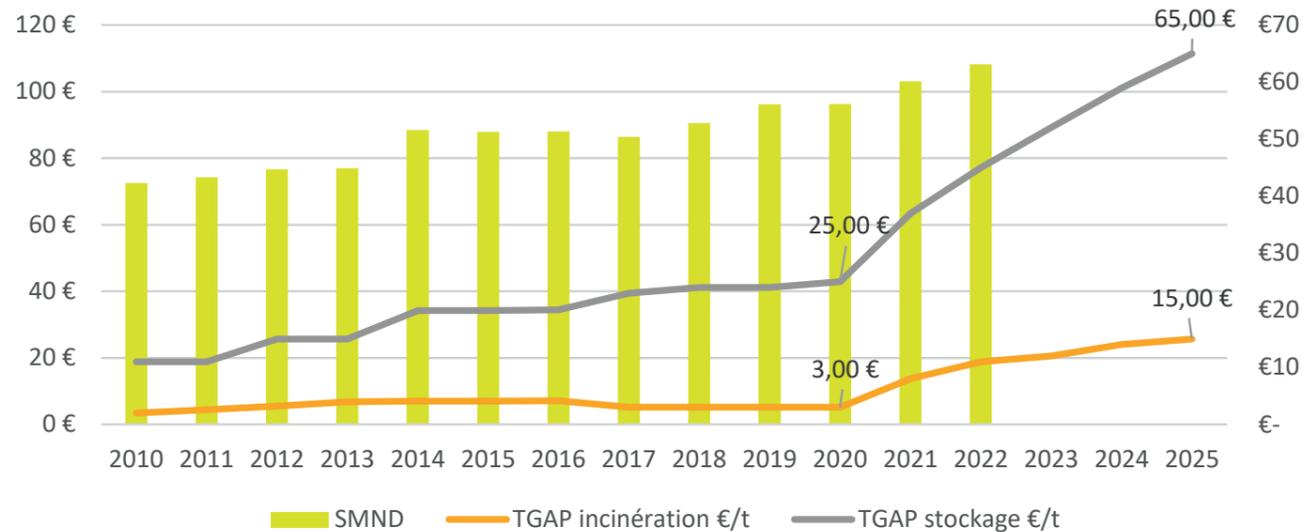


coût moyen aidé €/hab



Le coût global par habitant au SMND s'inscrit dans la norme régionale depuis 2010. Les données régionales pour 2022 ne sont pas renseignées car le travail de compilation de données se fait à l'année N+1.

coût moyen aidé €/hab et variation de la TGAP



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle implique que toute personne morale ou physique ayant des activités à fortes externalités environnementales négatives doit payer la TGAP.

Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année. 2021 marque le début d'une hausse particulièrement importante des TGAP qui concerne les activités de stockage et d'incinération

des déchets. À l'horizon 2025, elles auront respectivement été multipliées par 2,6 et 5.

Le SMND visait ainsi en 2022 à réorienter une partie de ses flux vers des modes de traitement plus favorables :

- passage en extension de consignes de tri, mise en place d'un nouveau flux de plâtre en déchèteries pour augmenter le recyclage.

- surtri des encombrants pour rediriger ce flux vers l'incinération au lieu de l'enfouissement, beaucoup plus taxé.

MATRICE DES COÛTS

Année 2022 Montants HT Population adhérente : 178 442 hab.	Flux de déchets				Total	
	Ordures ménagères résiduelles Ventilation par mode de collecte Porte-à-porte	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre Ventilation par mode de collecte Porte-à-porte			Déchets en déchèterie
			Apport volontaire	Apport volontaire		
			Apport volontaire	Apport volontaire		
Charges de structure	1 028 558	30 405	42 307	271 324	2 187 056	
Communication	57 499	27 171	36 284	61 106	244 902	
TOTAL Fonctionnelles	1 086 056	57 576	78 592	332 430	2 431 958	
Prévention	95 075	2 029	2 824	18 108	183 719	
Pré-collecte	88 715	96 904	115 246	124 251	574 971	
Collecte	4 595 246	133 709	253 327	1 134 671	8 459 055	
TOTAL Collecte et pré-collecte	4 779 036	232 642	371 397	1 277 029	9 217 745	
Transfert/Transport	0	2 584	0	57 531	1 660 888	
Traitement des déchets non dangereux	0	0	0	853 515	2 718 406	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	82 485	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	0	0	544 585	233 336	809 787	
TOTAL Techniques	4 779 036	235 226	915 982	2 421 410	14 489 311	
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	5 865 092	292 801	994 574	2 753 841	16 921 269	
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	5 521 543	0	0	0	5 907 289	
Ventes de produits et d'énergie	0	0	0	0	0	
Industriels	0	80 894	217 517	511 792	1 131 080	
Autres produits	123 376	0	0	0	123 376	
TOTAL Industriels	123 376	80 894	217 517	511 792	1 254 456	
Soutiens	156 483	53 245	476 027	1 120 033	2 019 662	
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0	0	0	0	252 424	
Aides	0	0	0	0	0	
TOTAL Aides	0	0	0	0	252 424	
TOTAL Produits	279 859	134 139	693 544	1 631 824	3 526 542	
Montant de la TVA acquittée	803 993	15 440	57 561	143 259	1 446 248	
Financement déchets direct	112 508	0	0	0	112 508	
Redevance spéciale & facturations usagers	12 203 881	325 232	333 254	2 314 114	22 607 739	
Contribution des collectivités	12 316 389	325 232	333 254	2 314 114	22 720 247	
TOTAL Financement déchets	12 316 389	325 232	333 254	2 314 114	22 720 247	



Dotted lines for writing on the left page.

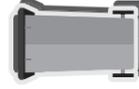
Dotted lines for writing on the right page.

Dotted lines for notes.

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2022

PERFORMANCES DE COLLECTE - SMND

ORDURES MÉNAGÈRES



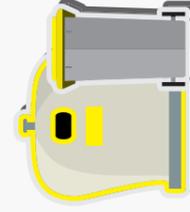
178 442 habitants collectés 1,14%

44 817 tonnes collectées -3,57%

251,2 kg par habitant -4,65%



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



178 442 habitants collectés 1,14%

6 233 tonnes collectées 7,62%

34,9 kg par habitant 6,42%



EMBALLAGES EN VERRE



178 442 habitants collectés 1,14%

4 531 tonnes collectées 0,31%

25,4 kg par habitant -0,82%



PERFORMANCES DE COLLECTE - CCEL

ORDURES MÉNAGÈRES



42 299 habitants
collectés  1,08%

10 654 tonnes
collectées  -1,88%

251,9 kg
par habitant  -2,93%



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



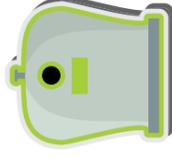
42 299 habitants
collectés  1,08%

1 755 tonnes
collectées  6,82%

41,5 kg
par habitant  5,67%



EMBALLAGES EN VERRE



42 299 habitants
collectés  1,08%

1 225 tonnes
collectées  -0,24%

29,0 kg
par habitant  -1,30%



SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2022

PERFORMANCES DE COLLECTE - COLL'IN

ORDURES MÉNAGÈRES



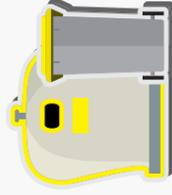
25 401 habitants
collectés  1,05%

5 367 tonnes
collectées  -3,83%

211,3 kg
par habitant  -4,83%



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



25 401 habitants
collectés  1,05%

796 tonnes
collectées  -0,44%

31,3 kg
par habitant  -1,47%



EMBALLAGES EN VERRE



25 401 habitants
collectés  1,05%

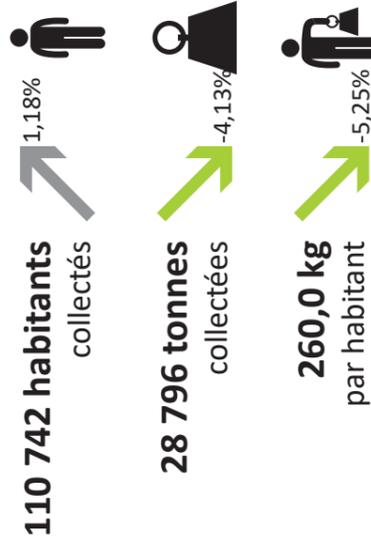
694 tonnes
collectées  0,10%

27,3 kg
par habitant  -0,93%

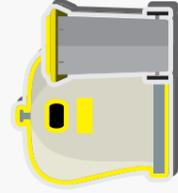


PERFORMANCES DE COLLECTE - CAPI

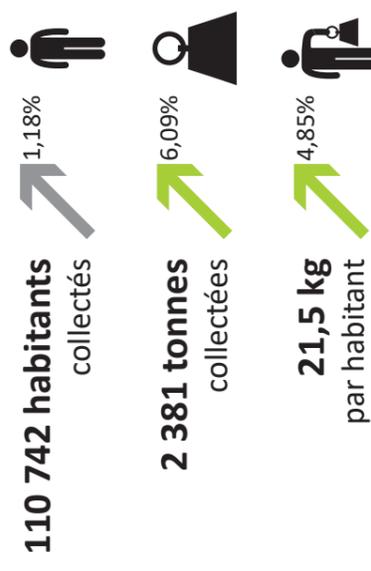
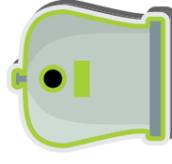
ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



EMBALLAGES EN VERRE



DÉCHÈTERIES : TONNAGES COLLECTÉS ET ÉVOLUTION



INDICATEURS FINANCIERS

COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - SMND 2022

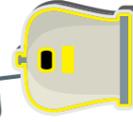


\$65,7 €



ORDURES MÉNAGÈRES

\$7,1 €



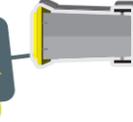
EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES COLLECTÉ EN APPORT VOLONTAIRE

\$36,3 €



DÉCHÈTERIES

\$8,3 €



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES COLLECTÉ EN PORTE À PORTE

\$0,9 €



EMBALLAGES EN VERRE

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ GLOBAL PAR HABITANT HT - SMND 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
€	86,44 €	90,54 €	96,19 €	96,27 €	103,14 €	108,17 €



COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES 2021

	Ordures Ménagères	Emballages en verre	Emballages et papiers recyclables	Déchèteries	Coût total
€	55,00 €	1,90 €	11,00 €	25,60 €	98,80 €

COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE

	Ordures Ménagères	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND (2022)	55,00 €	261,57 €	228,31 €	35,02 €	204,79 €
Région AURA (2021)	55,00 €	250 €	236 €	57 €	142 €

* Flux associés à des Éco-organismes dans le cadre de la REP (mobilier, DEEE, DDS...)



2022

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Syndicat Mixte Nord Dauphiné

1180, chemin de Rajat 38540 HEYRIEUX